

POLITIQUE DE RAINFOREST ALLIANCE

**Calendriers ajustés pour la transition et les
cycles de certification complets du
Programme de certification 2020 de Rainforest
Alliance**

Version 1
Mars 2022



**RAINFOREST
ALLIANCE**



Rainforest Alliance est en train de créer un monde plus durable en utilisant l'influence sociale et du marché pour protéger la nature et améliorer les vies des agriculteurs et des communautés forestières.

Décharge de responsabilité concernant la traduction

Pour toute question liée à la signification précise des informations contenues dans ce document traduit, veuillez vous référer à la version officielle en anglais pour en obtenir la clarification. Les divergences ou différences de sens constatées entre la traduction et le texte original ne sont pas contraignantes et sont sans effet sur la certification ou les audits.

Plus d'informations ?

Pour plus d'informations sur Rainforest Alliance, consultez le site www.rainforest-alliance.org, contactez info@ra.org ou le bureau de Rainforest Alliance à Amsterdam, De Ruijterkade 6, 1013AA Amsterdam, Pays-Bas.

Nom du document :		Code du document :	Version :	Langue :
Calendriers ajustés pour la transition et les cycles de certification complets du Programme de certification 2020 de Rainforest Alliance		SA-P-GA-17	V1	FR
Première publication :	Date de révision :	Applicable à partir du :	Expire le :	
21 mars 2022	-	Immédiatement	31 décembre 2023	
Élaboré par :		Approuvé par :		
Standards and Assurance		Directeur Standards and Assurance		
Lié à :				
<ul style="list-style-type: none">SA-P-GA-11 Politique sur la résolution à distance des non-conformitésSA-P-GA-8 Politique relative aux modifications des règles pour la certification et les audits concernant les audits de l'année de transitionSA-R-GA-2 Règles de transition 2020 de Rainforest Alliance				
Remplace :				
-				
Applicable à :				
Titulaires de certificat d'exploitations agricoles 2017 et UTZ réalisant la transition vers le nouveau Programme de certification de Rainforest Alliance				
Pays/Région :				
Toutes les régions				
Produit agricole :		Type de certification :		
Tous les produits agricoles		Certification de la chaîne d'approvisionnement et des exploitations.		

Les politiques sont contraignantes. Les politiques complètent et/ou remplacent les règles ou exigences connexes pour les parties auxquelles elles s'appliquent.

Toute utilisation de ce contenu, y compris la reproduction, la modification, la distribution ou la réédition, sans l'accord préalable écrit de Rainforest Alliance est strictement interdite.



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. Vue d'ensemble des calendriers ajustés	4
2. Date de la mise en œuvre du cycle de certification complet : titulaires de certificats d'exploitations agricoles - 1er juillet 2023	4
3. Calendrier de réalisation du premier audit de transition pour les titulaires de certificats d'exploitations agricoles.....	6
4. Date de la mise en œuvre du cycle de certification complet : Titulaires de certificats de la chaîne d'approvisionnement – 1er juillet 2022	6

INTRODUCTION

Rainforest Alliance a lancé son Programme de certification basé sur la Norme pour l'agriculture durable 2020 le 1er juillet 2021, dans l'objectif d'encourager la transformation des pratiques d'agriculture durable et un approvisionnement responsable en produits de base. Pour aider les titulaires de certificat à faire la transition à partir des programmes de certification UTZ et Rainforest Alliance 2017, Rainforest Alliance a autorisé une année de transition. Pendant cette période, diverses mesures ont été appliquées pour aider les anciens et nouveaux titulaires de certificats à mettre en œuvre le nouveau programme au cours de la première année.

Pour les titulaires de certificat d'exploitations agricoles, cela inclut une disposition exigeant le seul respect des exigences principales de la norme ainsi que la modification des règles de certification et d'audit afin de limiter la documentation à présenter avant un audit et de permettre que toutes les non-conformités qui nécessitent des solutions à long terme pour traiter les causes profondes soient résolues par un plan d'action qui va au-delà de la période de 10 semaines pour la résolution des NC, à condition que les actions aient été initiées pendant la période de 10 semaines <https://www.rainforest-alliance.org/wp-content/uploads/2021/07/Policy-on-Changes-to-Auditing-Rules-in-Transition-Year.pdf>

Pour les titulaires de certificat de la chaîne d'approvisionnement, cela incluait la disposition indiquant que tous les audits requis devaient être des audits à distance et non des audits sur site au cours de la première année¹.

Au cours de cette année de transition, les répercussions de la pandémie de COVID-19 n'ont cessé d'empêcher les parties prenantes de veiller à la formation et à la mise en place complète du programme de certification. En outre, l'introduction d'un grand nombre d'innovations dans les plateformes de certification et de traçabilité Rainforest Alliance, couplée aux exigences de la nouvelle norme, a fait peser un poids supplémentaire sur les titulaires de certificat. Rainforest Alliance a régulièrement reçu des commentaires des parties prenantes indiquant qu'elles avaient besoin de plus de temps pour bien comprendre et mettre en œuvre le nouveau programme de certification Rainforest Alliance. En conséquence, Rainforest Alliance a décidé de modifier les éléments suivant des dates de mise en œuvre du cycle de certification complet du programme de certification.

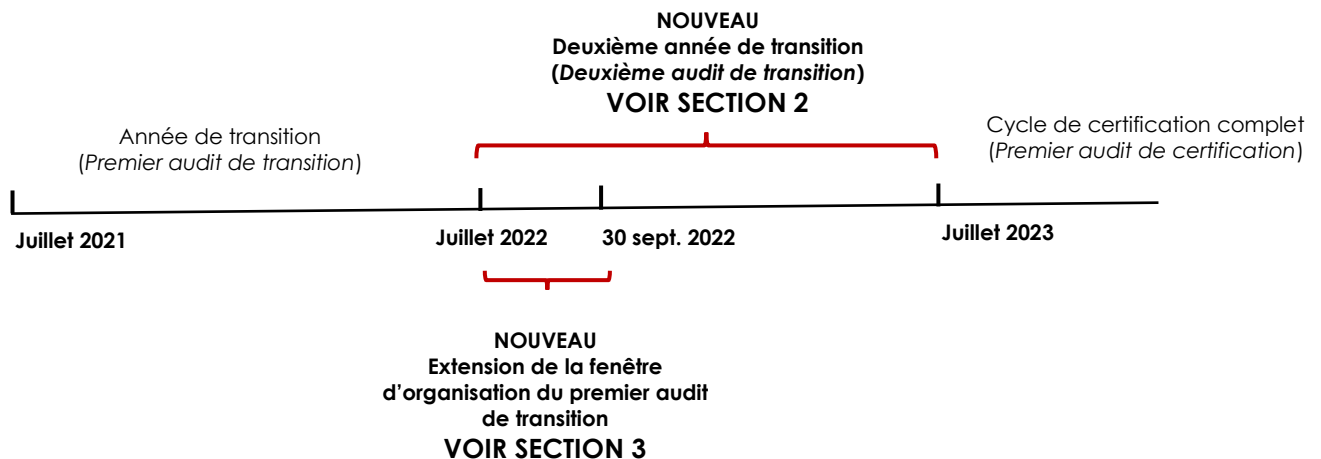
¹ Cela ne s'applique pas aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cacao intervenant en Afrique de l'Ouest, tel que déterminé dans la Politique relative au cacao <https://www.rainforest-alliance.org/resource-item/policy-for-farm-and-supply-chain-certification-in-cocoa/>



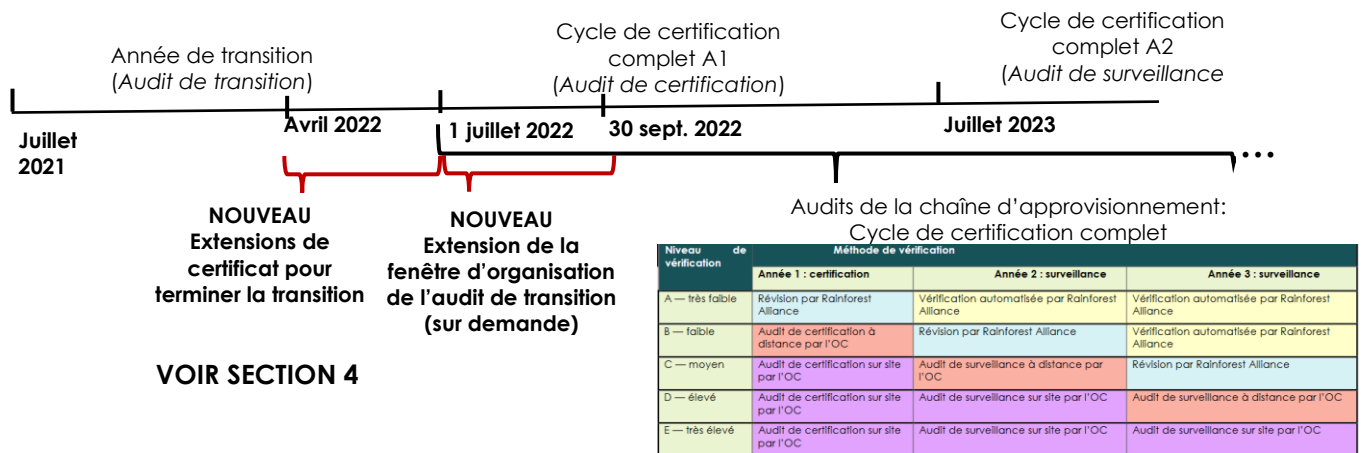
1. VUE D'ENSEMBLE DES CALENDRIERS AJUSTES

Les diagrammes ci-dessous présentent les calendriers ajustés pour la transition et les cycles de certification complets du programme de certification de Rainforest Alliance pour les titulaires de certificat de la chaîne d'approvisionnement et des exploitations agricoles. Les détails de ces ajustements sont donnés dans les sections suivantes de la politique.

TITULAIRES DE CERTIFICATS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES



TITULAIRES DE CERTIFICATS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT



2. DATE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CYCLE DE CERTIFICATION COMPLET : TITULAIRES DE CERTIFICATS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES - 1ER JUILLET 2023

2.1 Les titulaires de certificats d'exploitations agricoles ne devront mettre en œuvre l'intégralité du cycle de certification qu'à compter du 1er juillet 2023. L'année de transition supplémentaire s'applique à tous les titulaires de certificats d'exploitations agricoles. Les titulaires de certificats d'exploitations agricoles ne peuvent pas mettre en œuvre l'intégralité du cycle de certification avant le 1er juillet 2023.



- 2.2 Tous les audits de titulaires de certificat d'exploitations agricoles réalisés avant le 1er juillet 2023 seront considérés comme des audits de transition. Cela signifie qu'ils :
- Ne devront se conformer qu'aux exigences principales de la norme 2020 de Rainforest Alliance ;
 - Obtiendront un certificat de transition d'une année.
- 2.3 Tous les titulaires certificats d'exploitations agricoles faisant la transition à partir du programme de certification UTZ ou Rainforest Alliance 2017 et désireux de bénéficier d'une certification ininterrompue doivent :
- Terminer l'inscription sur la plateforme Rainforest Alliance d'ici le 30 juin 2022, ce qui signifie :
 - Définition du champ d'application de la certification.
 - Dépôt d'une auto-évaluation sur la PCRA.
 - Dépôt du registre des membres du groupe (pour les groupes).
 - Dépôts des données de polygone (pour les exploitations agricoles individuelles).
 - Réaliser deux audits de transition avant le 1er juillet 2023 après lesquels ils pourront entamer le cycle de certification de trois ans.

N.B. Les producteurs de bananes doivent réaliser deux audits de transition avant le 31 décembre 2023 après lesquels ils pourront entamer le cycle de certification de trois ans.
- 2.4 Le premier audit de transition doit être réalisé au plus tard le 30 septembre 2022, conformément aux règles définies à la section 3 ci-dessous.

N.B. Pour les producteurs de bananes, le premier audit de transition doit être effectué avant le 31 déc. 2022.

NB Les titulaires de certificats, autres que les producteurs de bananes, qui réalisent leur premier audit après le 1er juillet 2022 devront programmer leur deuxième audit de transition moins de 12 mois après pour être sûrs d'avoir effectués deux audits de transition avant le 1er juillet 2023.
- 2.5 Au cours de la période de transition étendue, au moins l'un des audits de transition doit être effectué pendant la saison de récolte.
- Il incombe au TC de prévoir au moins un audit de transition pendant la saison de récolte.
 - Tout manquement au point a) ci-dessus entraînera l'annulation du certificat.
 - Le TC doit transmettre tous les mois à Rainforest Alliance une liste de titulaires de certificats audités, y compris si les audits ont été effectués pendant la saison de récolte ;
- 2.6 Tous les nouveaux titulaires de certificats d'exploitations agricoles ayant intégré le programme de certification 2020 de Rainforest Alliance entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022 doivent réaliser un deuxième audit de transition entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023.
- 2.7 Tous les audits de transition débutant le 1er juillet 2022 ou après seront basés sur la version 1.2 de la norme 2020 de Rainforest Alliance.
- 2.8 Pendant le deuxième audit de transition :
- Les titulaires de certificat doivent apporter des preuves de la résolution de toutes les non-conformités couvertes par le plan d'action soumis après le premier audit de transition ;
 - La résolution des non-conformités avec un plan d'action n'est pas autorisée pour le deuxième audit de transition
- 2.9 Les audits de transition déjà prévus, dont les dates ont été communiquées à Rainforest Alliance, avant la publication de cette politique ne peuvent pas être repoussés.
- 2.10 Les titulaires de certificats d'exploitations agricoles qui n'arrivent pas à effectuer leurs audits de transition conformément au calendrier défini ci-dessus ne seront pas certifiés



et ne pourront pas vendre leurs produits comme étant certifiés Rainforest Alliance tant qu'ils n'auront pas passé un audit de certification complet conformément aux règles pour la certification Rainforest Alliance.²

3. CALENDRIER DE REALISATION DU PREMIER AUDIT DE TRANSITION POUR LES TITULAIRES DE CERTIFICATS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

- 3.1 Le calendrier de réalisation du premier audit de transition pour les titulaires de certificats d'exploitations agricoles pour le nouveau programme de certification Rainforest Alliance est prolongé jusqu'au 30 septembre 2022. (Au 31 décembre 2022 pour les producteurs de bananes). Cela signifie que la réunion d'ouverture de l'audit doit avoir lieu à cette date au plus tard.
- 3.2 Le titulaire de certificat doit obtenir son premier certificat de transition le 31 décembre 2022 au plus tard. Cela inclut de finaliser l'audit, les audits de suivi visant à vérifier la résolution des non-conformités ainsi que la réception de la décision de certification finale.
- 3.3 Le deuxième audit de transition doit être finalisé au plus tard le 30 juin 2023 (le 31 décembre 2023 pour les producteurs de bananes) afin qu'un audit soit mené à bien pour chaque cycle de récolte annuel.
- 3.4 Les titulaires de certificats en transition comprennent et acceptent que s'ils réalisent leur premier audit de la période de transition après le 1er juillet 2022 ils devront programmer leur deuxième audit de transition moins de 12 mois après pour être sûrs d'avoir effectué les deux audits de transition avant le 1er juillet 2023.

4. DATE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CYCLE DE CERTIFICATION COMPLET : TITULAIRES DE CERTIFICATS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT – 1ER JUILLET 2022

- 4.1 Les titulaires de certificats de la chaîne d'approvisionnement devront mettre en œuvre l'intégralité du cycle de certification à compter du 1er juillet 2022, comme indiqué précédemment. L'objectif est de leur permettre de limiter le nombre d'audits nécessaires conformément à leur niveau de vérification.
- 4.2 Les titulaires de certificats de la chaîne d'approvisionnement dont les certificats actuels expirent avant le 1er juillet 2022 qui sont par conséquent obligés d'obtenir un certificat de transition d'un an doivent :
 - a) Terminer l'inscription sur la plateforme Rainforest Alliance d'ici le 30 avril 2022.
 - b) Débuter leur audit de transition le 30 juin 2022 ou avant.
- 4.3 Les titulaires de certificats de la chaîne d'approvisionnement qui ont déjà un audit programmé, mais qui ne termineront pas l'audit de transition avant l'expiration de leur certificat/licence actuel peuvent demander à leur organisme de certification une prolongation de leur certificat/licence actuel de deux mois après la date de l'audit afin d'avoir le temps de finaliser le processus de certification.
- 4.4 Le calendrier de réalisation de l'audit de transition pour les titulaires de certificats de la chaîne d'approvisionnement pour le nouveau programme de certification Rainforest Alliance peut être prolongé sur demande auprès de leur organisme de certification, les audits ne doivent toutefois pas débiter après le 30 septembre 2022.

² Voir : <https://www.rainforest-alliance.org/resource-item/2020-certification-and-auditing-rules/>



- 4.5 Les titulaires de certificats de la chaîne d'approvisionnement qui ont besoin d'un audit de transition et qui n'arrivent pas à l'effectuer conformément aux calendriers définis aux paragraphes 4.2 et 4.3 ne seront pas certifiés et ne pourront pas vendre leurs produits comme étant certifiés Rainforest Alliance tant qu'ils n'auront pas passé un audit de certification conformément aux règles pour la certification Rainforest Alliance. Voir : <https://www.rainforest-alliance.org/resource-item/2020-certification-and-auditing-rules/>
- 4.6 Les titulaires de certificats qui n'ont pas besoin d'un audit de transition et qui n'ont pas débuté le processus de l'audit de transition commenceront le cycle de certification de trois ans à compter du 1er juillet 2022, conformément au calendrier d'audit déterminé pour chaque niveau de vérification.
- 4.7 Les audits de certification complets programmés le 1er juillet 2022 ou après :
- Inclueront une vérification sur site (pour les niveaux de vérification C, D et E [voir tableau ci-dessous]).
 - Seront basés sur la version 1.2 de la norme 2020 de Rainforest Alliance.
 - Permettront d'obtenir un certificat pour trois ans

Verification level	Verification Method		
	Year 1: certification	Year 2: surveillance	Year 3: surveillance
A-very low	Rainforest Alliance review	Rainforest Alliance automated check	Rainforest Alliance automated check
B-low	CB remote certification audit	Rainforest Alliance review	Rainforest Alliance automated check
C-medium	On site CB certification audit	CB remote surveillance audit	Rainforest Alliance review
D-high	On site CB certification audit	On site CB surveillance audit	CB remote surveillance audit
E-very high	On site CB certification audit	On site CB surveillance audit	On site CB surveillance audit